

ÉNERGIE ET TERRITOIRE

LA COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE de l'Énergie voit le jour !



L'article 198 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposé à l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoit la création d'une commission consultative départementale de l'énergie par les syndicats départementaux d'énergies (Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie).

Cette commission est notamment chargée :

- de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement,
- et de faciliter l'échange de données énergétiques.

Cette instance, qui en vertu de la loi, devait être créée avant le 31 décembre 2015, est **composée conformément à la volonté du législateur, à parité de délégués du Syndicat d'Énergie et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre** inclus en tout ou partie dans le périmètre du syndicat, à raison d'un représentant par EPCI.

Les trente EPCI présents dans le département au 31 décem-

bre 2015 étant concernés, le Comité Syndical a, lors de sa réunion du 19 décembre 2015 à Mauléon, créé cette nouvelle instance, désigné trente délégués du SDEPA et le président de la commission qui est de droit, le Président du Syndicat Départemental d'Énergie.

Le législateur a ainsi pris acte, d'une part de la multiplicité des EPCI à fiscalité propre qui, sur le territoire d'un syndicat de taille départementale tel que le SDEPA, peuvent intervenir dans le domaine de la transition énergétique, notamment par l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), d'autre part des compétences diversifiées des syndicats dans le domaine énergétique et de leur statut d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité.

Le législateur a donc souhaité instituer cette commission afin de fédérer les politiques énergétiques sur un territoire à la maille départementale.

Elle permettra également au SDEPA, d'intervenir afin d'apporter aux EPCI qui le souhaitent, toute l'expertise nécessaire à l'élaboration d'un PCAET ainsi qu'à la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique. En effet, les EPCI de plus de 20000 habitants devront avoir élaboré leur PCAET au plus tard le 31 décembre 2018 et ceux de plus de 50000 habitants, au plus tard le 31 décembre 2016.

La réunion d'installation de la commission, interviendra avant la fin du premier trimestre 2016, après désignation de l'intégralité des délégués des EPCI.

ÉDITO



Une année de transition !

2016 sera sans nul doute une année de transition dans de nombreux domaines :

■ Transition énergétique bien sûr, avec la déclinaison du dispositif législatif du même nom voté en août 2015 et qui amènera le SDEPA à élargir ses champs d'actions.

■ Transition territoriale ensuite, avec le redécoupage de la carte intercommunale du département sous l'égide du Préfet.

■ Transition économique qui sait ? Avec l'espoir d'une reprise de la croissance et pourquoi pas, des effets bénéfiques pour l'emploi.

■ Transition politique nécessairement, avant une année 2017 émaillée d'importantes échéances électorales nationales (élections Législatives, Sénatoriales, Présidentielle).

Faut-il pour autant demeurer passifs et spectateurs en attendant la suite ?

Assurément non !

De son côté, le SDEPA poursuivra son action au service des collectivités et des usagers des services publics énergétiques du Pays basque et du Béarn.

Excellente année à tous !

Denise Saint-Pé
Présidente

SOMMAIRE

02. Énergie pratique

Économiser l'énergie

Économiser sur le prix de l'énergie

03. Réseau de chaleur bois

L'installation d'Alos Sibas Abense, opérationnelle

Ballons fluorescents

Programme d'élimination engagé par le SDEPA

04. Énergies communes

Déploiement de bornes de recharge, c'est parti !

Agenda 2016

ÉNERGIE PRATIQUE

➡ ÉCONOMISER l'énergie

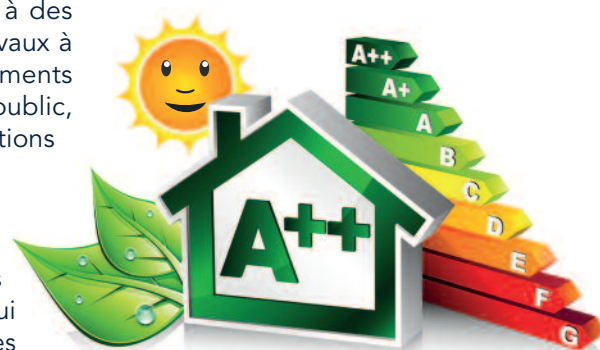
La Conférence internationale sur le climat, COP 21, vient de se tenir à Paris et a permis de conclure le 12 décembre 2015, au premier accord universel pour le climat, qui a été approuvé à l'unanimité par les 196 délégations (195 États + l'Union Européenne).

Cette conférence a notamment mis en avant le fait que nos modes de consommation d'énergie sont les principaux responsables du dérèglement climatique. Il faudra donc à l'avenir se diriger vers un mode de consommation différent, reposant davantage sur l'utilisation des énergies renouvelables et sur les économies d'énergies.

Le SDEPA est inscrit depuis de nombreuses années dans cette

dynamique et propose, suite à des diagnostics, des actions et travaux à mettre en œuvre sur les bâtiments communaux et l'éclairage public, afin de réduire les consommations énergétiques.

Pour rappel, les travaux de performance énergétique sont éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui sont des primes versées par les fournisseurs d'énergie (obligés).



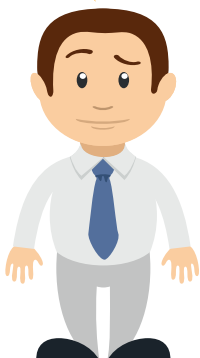
Un comparateur de primes à la rénovation énergétique est accessible sur le site internet du SDEPA et permet de calculer le montant potentiellement récupérable au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), pensez-y !

➡ ÉCONOMISER sur le prix de l'énergie

Au-delà de ces nécessaires économies d'énergie, le SDEPA est également engagé dans les économies financières, grâce à un dispositif d'achat groupé d'énergie, organisé dans le cadre d'un groupement de commande constitué avec les quatre autres syndicats d'énergie d'Aquitaine.

Si ça coûte moins cher, on peut consommer plus !...

Tu es sûr que tu as tout compris ?!!



Cette démarche a pour but de faire bénéficier les membres du groupement, de prix attractifs sur l'énergie, qu'il s'agisse d'électricité ou de gaz, dans un contexte national de fin des tarifs régulés.

Les économies significatives enregistrées au vu des résultats des premières consultations, incitent le SDEPA à poursuivre dans cette direction pour l'avenir.

Aussi, le SDEPA a décidé de lancer pour les **adhérents actuels du « marché électricité », une consultation complémentaire concernant cette fois, la fourniture d'électricité aux tarifs bleus** (- de 36 KVA) pour tous les points de livraison (bâtiments, etc...).

En parallèle, un **3^{ème} marché d'achat groupé de gaz** va être lancé, pour une durée de 3 ans cette fois, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2016.

Cette démarche peut concerner, **toute structure publique ou privée qui gère un service public et qui souhaite intégrer le groupement de commande (y compris ceux qui ne l'avaient pas fait la première fois).**

Au vu des nombreuses demandes de participation au groupement d'ores et déjà reçues au SDEPA, ce prochain marché sera beaucoup plus conséquent que le précédent, ce qui est une bonne chose dans une logique de massification des commandes et de recherche de prix bas.



RÉSEAU DE CHALEUR BOIS

➔ L'INSTALLATION D'ALOS SIBAS ABENSE, opérationnelle

Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur ? C'est une installation comprenant une chaufferie centrale alimentant un réseau d'eau chaude, constitué de canalisations isolées et enterrées desservant plusieurs bâtiments publics ou privés.

Un réseau de ce type vient d'être réalisé par le SDEPA à ALOS-SIBAS-ABENSE avec une chaudière de 60 kW permettant de chauffer la salle polyvalente, ainsi que le centre de loisirs (Maison SALA).

Il s'agit du premier réseau de chaleur bois réalisé et exploité par le SDEPA.

Pour couvrir les besoins de chauffage de ces bâtiments, l'installation consommera 70 tonnes de plaquettes forestières et permettra d'éviter le rejet de 65 tonnes de CO₂ par an.

Toujours dans une démarche de contribution au développement des énergies renouvelables, **le Syndicat a également installé des**

panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Cette installation d'une puissance de 8750 w est composée de 36 panneaux qui couvrent 60 m².

D'un point de vue environnemental, elle permettra d'éviter le rejet d'une tonne de CO₂ par an et produira 9 800 kWh d'électricité.



LA MISE EN PLACE DE RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS PAR LE SDEPA CONTRIBUE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NATIONALE.

BRÈVES

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Un corridor est prévu entre la France, l'Espagne et le Portugal afin d'installer 80 à 90 bornes de recharge pour véhicules électriques sur un tronçon d'environ 2 000 km. Ce corridor reliant les trois pays, permettra de favoriser la mobilité électrique et devrait être disponible d'ici 2019-2020. Ce projet s'ajoutant aux initiatives locales, telles que celle du SDEPA dans le département, permet de proposer un autre mode de déplacement aux usagers.

LES COMPTEURS COMMUNICANTS, C'EST PARTI !

Dans une logique de meilleur suivi des consommations notamment, ERDF et GRDF engagent le déploiement de compteurs communicants de nouvelle génération.

Place donc à LINKY et GAZPAR ! Selon ERDF, LINKY devrait permettre de réaliser des économies d'énergie, grâce par exemple, à des offres plus personnalisées, ou l'affichage (en option) des consommations en temps réel. Il permettra également de calculer les factures sur la base de la consommation réelle et non plus estimée.

Les 35 millions de compteurs seront déployés en France entre 2016 et 2021 pour un investissement de 5 milliards d'euros, financé par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE), c'est-à-dire en fin de compte, par les fournisseurs d'électricité au travers du prix payé par le consommateur final.

Du côté, de GRDF, il en ira de même avec GAZPAR.

Comme LINKY, le compteur GAZPAR sera financé par le tarif d'acheminement applicable au réseau de distribution de gaz naturel défini par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRÉ) et payé par les fournisseurs de gaz à GRDF.

BALLONS FLUORESCENTS

➔ PROGRAMME D'ÉLIMINATION engagé par le SDEPA

Au travers des multiples diagnostics jusqu'ici réalisés sur l'éclairage public communal (plus de 300 communes auditées à ce jour), le SDEPA commence à disposer d'une vision relativement précise de ce parc.

Les équipements sont de manière générale vieillissants et ce, malgré les investissements régulièrement réalisés mais qui ne concernent qu'une petite partie de ces équipements communaux.

Aussi, il ressort des constats effectués que sur l'ensemble des communes auditées, **11 000 luminaires environ sont encore équipés de lampes à vapeur de mercure dites « ballons fluorescents »,** dont la commercialisation

est dorénavant interdite.

C'est pourquoi, le SDEPA a souhaité mettre en place un **dispositif d'accompagnement des communes, afin de résorber ce stock** de matériel vétuste et énergivore dont les sources lumineuses sont désormais non remplaçables.

Une approche économique a été effectuée se traduisant par l'affectation d'un budget dédié au traitement de cette problématique et dont le coût est estimé à **6 millions d'euros,**

à engager sur les 5 prochains exercices.

Dans ce cadre, **le SDEPA a décidé de prendre en charge 50 % du coût de remplacement des matériels,** sachant qu'il s'agit d'un changement intégral de luminaires.

Les communes ayant confié l'entretien de leur parc d'éclairage public au SDEPA, bénéficient d'une intervention prioritaire de remplacement sur l'année 2016.



ÉNERGIES COMMUNES

➡ DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE, c'est parti !

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le département, le SDEPA en groupement avec les quatre autres Syndicats d'Énergie d'Aquitaine, a lancé une consultation au cours de l'automne 2015 pour la fourniture et la pose de ces équipements sur toute la Région dès 2016.

Le marché venant d'être attribué, le déploiement des bornes s'opérera sur les années 2016 et 2017 à raison de 5 bornes par mois en moyenne. Le SDEPA prévoit d'installer 252 points de charge (soit 127 bornes de recharge à raison de 125 bornes doubles « accélérées » et 2 bornes simples « rapides »), avant fin 2017 sur les Pyrénées-Atlantiques. Chaque borne « accélérée » dispose de 2 points de charge, ce qui signifie que 2 véhicules peuvent se charger simultanément. Le déploiement s'opérera de façon à couvrir le territoire de manière rationnelle, tout en répondant au mieux aux besoins des utilisateurs et aux différents types d'usages.

Caractéristiques techniques des bornes :

Il s'agira d'implanter :

■ 125 bornes doubles de charge « accélérée » (22 kVA) dont le coût unitaire s'établit à 9 000 € HT fournie/posée, (au lieu des 12 000 € annoncés aux communes en début de projet). Ces bornes permettent de récupérer 50 km d'autonomie en 20 minutes de temps charge.

■ 2 bornes simples de charge « rapide » (43 kVA), dont le coût unitaire s'établit à 28 000 € HT (fournie/posée). Récupération de 50 km d'autonomie en 10 minutes de temps de charge. L'alimentation de ces bornes sera assurée par de l'électricité dite verte, c'est-à-dire d'origine renouvelable garantie (photovoltaïque, hydraulique, éolien).

Financement du projet :

Le financement de la fourniture et de la pose des bornes « accélérées » est pris en charge à hauteur de 50 % par l'ADEME dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le SDEPA apportant par ailleurs 30 % ; les 20 % restants demeurant à la charge de la commune.

Pour les 2 bornes « rapides », l'accompagnement de l'ADEME se limite à 30 %.

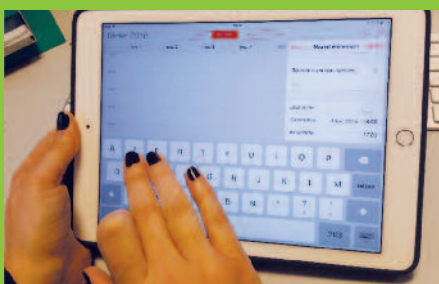
Une présentation de la borne retenue a été effectuée lors du Comité Syndical du 19 décembre 2015 à Mauléon par les services du SDEPA, en présence du fabricant (société LAFON) et de l'installateur (groupe VINCI – SITEOS). L'implantation de la première borne interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2016 et l'approvisionnement en électricité sera gratuit pendant 2 ans.



Comité Syndical à Mauléon le 19 décembre 2015.



AGENDA 2016



VENDREDI 29 JANVIER
Cérémonie des vœux du SDEPA

MARDI 2 FÉVRIER
Réunion du Bureau Syndical

SAMEDI 13 FÉVRIER
Réunion du Comité Syndical à Salies-de-Béarn

MARDI 8 MARS
Réunion du Bureau Syndical

SAMEDI 19 MARS
Réunion du Comité Syndical à Orthez

Directrice de la publication : Denise SAINT-PÉ.
Conception/réalisation : Agence Valeurs du Sud - Morlaàs.
Impression : Perspective - Morlaàs.
Imprimé sur papier PEFC.